

D 6-2/2026

Police Municipale

—

Convention de
mutualisation
pluricommunale
d'un sonomètre
entre les
communes de
Marquette-lez-
Lille, Saint-André-
Lez-Lille, La
Madeleine et
Wambrechies

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Absents : 3

Excusés-représentés : 4

Votants : 30

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseil Municipal du 10 février 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le dix du mois de janvier à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 04 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, Mme DURIEUX, M. LOGIER, M. PARSY, M. GOSTIJANOVIC, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX (*à partir de 19h33*), M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, M. MERCIER, M. RENOUF, Mme LAURENT, Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme le Maire

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M. RICHER (*jusqu'à 19h33*)

Absents : M. LEBLANC, Mme BRILLOT, M. DUSAUTOIS

M. Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Pascale LAHOUSTE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L.511-1 et suivants, L.512-1-1 et suivants, R.512-1 à R.512-6 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R.1334-31 et suivants ;

Vu la délibération D 7-1 du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2022 relative à la mutualisation pluricommunale d'un sonomètre ;

Considérant que l'utilisation d'un sonomètre par les agents de police municipale participe à la prévention des nuisances sonores et à la préservation de la tranquillité publique ;

Considérant la faible utilisation de cet équipement et le coût élevé de sa maintenance, nécessaire à son bon fonctionnement ;

Considérant que, pour optimiser l'usage d'un matériel spécialisé, en assurer la maintenance régulière et réduire la charge financière pour chaque collectivité, les communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies, toutes engagées dans des politiques de prévention des nuisances sonores, avaient conclu une convention de mutualisation d'un sonomètre ;

Considérant l'intérêt avéré de ce partenariat, son efficacité opérationnelle et la volonté partagée des communes de poursuivre cette coopération intercommunale, rendant nécessaire le renouvellement de la convention initiale ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de mutualisation pluricommunale d'un sonomètre entre les communes de Marquette-Lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies ;
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mutualisation pluricommunale d'un sonomètre entre les communes de Marquette-Lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies conclue pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement, par périodes successives de 3 ans, dans la limite de 3 reconductions ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ